



Suspicion d'enregistrement d'un entretien avec un banquier

Par **Alma39**, le **28/10/2013** à **20:47**

[fluo]Bonjour[/fluo]

Une amie suspecte son banquier d'avoir enregistré le dernier qu'elle a eu avec son banquier? Si il s'avère que l'entretien a bel et bien été enregistré. Sous quel conditions a t'il eu la possibilité d'enregistrer l'entretien? As t'il le droit d'enregistrer un entretien sans autorisation d'une instance judiciaire ou policière?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **29/10/2013** à **06:13**

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **Lag0**, le **29/10/2013** à **07:04**

Bonjour,

Il a le droit, bien sur, d'enregistrer pour son propre plaisir ou pour se repasser plus tard, au calme, l'enregistrement.

En revanche, il ne pourrait pas utiliser cet enregistrement officiellement dans une procédure

civile.

Pour une procédure pénale, là c'est possible...